Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 003-210302980-20240214-DEC202416-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

14 FEV 2024

DEC202416
ASSAINISSEMENT
Signature d'une convention de prestation de service portant sur le suivi des rejets industriels dans le ruisseau « Fossé Renard » par le BDQE

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU le projet de convention de prestation de service du BDQE ;

CONSIDERANT la nécessité de contrôler la qualité des rejets industriels dans le ruisseau « Fossé Renard » ;

CONSIDERANT que cette prestation consiste en des prélèvements afin de mesurer le pH, la conductivité et la température ;

DECIDE de signer la convention de prestation de service portant sur le suivi des rejets industriels dans le ruisseau « Fossé Renard » avec le BDQE pour l'année 2024 pour un montant de 1 516,00 € HT.

DIT que les crédits sont prévus au budget assainissement.

PUBLICATION au R.A.A.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
M ALLAIN

